

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 NOVEMBRE 2019  
à 20 H 30**

**Conseil Municipal :**

Présents : Tous les conseillers sauf Rachel Coppée, Loïc Barrois (tous deux excusés) et Alain Porter (représenté par Marianne Lecomte), Jackie Lourdez (non excusé)

Convocation du Vendredi 7/11/ 2019

Madame **Amélie LEMAIRE** a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR** :

- Délibération arrêt projet PLU
- Délibération crédit à court terme CRCA
- Délibération renouvellement contrat Mme HURTAUX Chrystel
- Délibération prix de vente du terrain acheté à la SCI les Tournières

**- Délibération N° 51 /2019 PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BETHENIVILLE**  
**- ELABORATION/ BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET - AVIS**

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à l'élaboration ont été achevées,

Considérant les pièces du dossier de projet de PLU,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

-d'opter pour le nouveau régime juridique des PLU issu du décret susvisé,

-d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet d'élaboration du PLU tel qu'annexés à la présente.

**- Délibération N° 52/2019 PRET A COURT TERME Financement du programme « aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson »**

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : aménagements sportifs de la zone le Gros Buisson : création d'une piste de Roller, création d'une piste BMX et d'un parcours de santé.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 196 639.91 € HT.

**Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :**

1° - **prennent** en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - **déterminent** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	196 639.91 € HT
Subvention (s) :	
Autofinancement	67 575.91 €
Emprunt sollicité au C.A.M. (*) :	
* PRET MOYEN TERME .....	129 064.00 €
* <b>PRET COURT TERME</b> .....	129 064.00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 129 064.00 Euros, d'une durée **de 1 an**. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois +0.90 %**.

Taux plancher = marge.

**Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté**

3° - **ouvrent** au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - **prennent** l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - **autorisent** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean-Jacques GOUAULT, le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

**- Délibération N° 53/2019 Renouvellement du contrat à temps non complet de 31 heures hebdomadaires de l'adjoint administratif pour l'agence postale et la bibliothèque Contrat : Parcours emploi compétence**

Par délibération N°41 du 12 novembre 2018, le Conseil Municipal avait renouvelé le contrat de l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à l'agence postale et à la Bibliothèque en mettant en place un contrat Parcours emploi Compétences pris en charge par pôle emploi à hauteur de 40 % de la rémunération pour 22 heures hebdomadaires car la commune avait choisi l'emploi d'une personne reconnue Travailleur Handicapé. Le contrat avait été signé en partenariat avec Pôle emploi.

La délibération N°5 en date du 16 janvier 2019 avait passé le nombre d'heures à 30 heures hebdomadaires afin de palier à une augmentation de la charge de travail répartie comme suit :

- Bibliothèque : 4 heures
- Service au public : 2 heures
- VAB-Site Internet : 2 heures

Enfin, la délibération N°37 en date du 28 juin 2019 avait rajouté une heure hebdomadaire pour l'entretien de l'agence postale.

Le Maire propose de renouveler le contrat de l'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour 10 mois du 05 décembre 2019 au 04 octobre 2020.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve** le renouvellement du contrat Parcours Emploi Compétences de 31 heures hebdomadaires pour l'agence postale communale et la Bibliothèque même si l'aide à la rémunération n'est plus que de 40 % pour 10 mois.

- **autorise** Monsieur le Maire (ou ses adjoints délégués) à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**- Délibération N° 54/2019 Vente du terrain cadastré AE 62 acquis par la commune auprès de la SCI LES TOURNIERES : prix du m<sup>2</sup>**

Par acte notarié en date du 18 octobre 2019, la commune a acquis le terrain cadastré AE 62 appartenant à la SCI LES TOURNIERES pour la somme de 134 360.00 euros. En sus, les frais de notaires qui s'élevaient à 2 750.00 euros.

Le Maire propose que la commune divise ce terrain en plusieurs lots et le revende par parcelle. Il propose le prix de 18.50 euros au m<sup>2</sup> HT.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,**

- **accepte** la division de ce terrain en plusieurs lots qui seront revendus au prix de 18.50 euros le m<sup>2</sup> HT

- **autorise** le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

- **précise** que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

### Questions diverses :

- **Assurances AXA** : proposition commerciale communale, pour une complémentaire santé et dépendance (possibilité d'avoir une réduction de 25 % sur le montant des cotisations).
- **Société Rive Eco** et sa proposition concernant l'isolation à un euro.
- **Point sur les travaux de la commune** : résultats de l'analyse rue du neuf bourg : aucune présence d'amiante ou de HAP. L'appel d'offres sera effectué début décembre, les travaux pourront commencer en mars (pour se terminer en août 2020).  
Après quelques imprévus, la voirie dans l'impasse du neuf bourg et la rue du moulin sera effectuée le mercredi 20 novembre.  
Rue de la crayère : les travaux ont débuté et dureront environ 3 semaines. Les travaux de voirie débuteront en février-mars.  
Rue de la Neuville : les trottoirs ont été refaits.  
Pour 2020 : rue martelet et cité Renaud.
- **Piste de roller** : Venue de M. TERROINE Christophe qui nous explique qu'il est en train d'effectuer les démarches pour la création d'un club de roller à la prochaine rentrée (septembre 2020). En attendant, M. Terroine envisage la possibilité de proposer des stages de découverte. La piste présente des défauts, un nouvel enrobé à la granulométrie plus fine sera reposé mais il faut respecter un délai de 6 mois avant la pose.

### Réponses pour les subventions :

**DETR : 46 422 euros**

**Département : 28 957 euros**

**AMDES : 15 000 euros**

**Région Grand Est : 38 685 euros**

La semaine prochaine, les mâts et les éclairages seront posés. Les employés communaux poseront la clôture par la suite.

- **Sécurité passage piéton de l'école** : Un accident ayant été évité de justesse avec un camion, une réflexion est à mener concernant la sécurité aux abords de l'école : rétrécissement au niveau du pont, panneau lumineux, ... ?
- **Association La belle Voie** : L'association organise une réunion d'information le vendredi 22 novembre à 20h30, à la salle des fêtes de Pontfaverger, concernant la trame verte le long de la Suipe.
- Nous remercions Basile Cossenet, du café de la place pour avoir proposé un dépôt de pain pendant la période de fermeture de la boulangerie.
- Nous remercions M. et Mme Simonnet qui ont fait don de leur piano droit à la commune.
- **CinéLigue** : M. Arnaud Dessertenne s'est renseigné auprès de Cinéligue concernant la mise en place de séances de cinéma régulières à la salle de fêtes.

**FIN DE REUNION 23H30**